

**Conférence Sud africaine- Union africaine  
et Caraïbeennes sur la diaspora**

**Intervention de S.E.M Cheick Sidi DIARRA, Ambassadeur,  
Représentant permanent de la République du Mali  
auprès des Nations Unies**

**Kingston, Jamaïque le 16 mars 2005**

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs**

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes félicitations aux organisateurs de la Conférence sur la Diaspora (l'Afrique du Sud, l'Union africaine et la Jamaïque) pour la qualité de l'organisation. Ces remerciements s'adressent également aux autorités du pays d'accueil pour toutes les facilités mises à disposition.

**Monsieur le Président,**

Le thème que j'ai l'honneur de traiter, à savoir le Rapport du groupe de personnalités de Haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, encore connu sous l'appellation de Rapport du Panel, focalise toute l'attention des Nations unies depuis le 02 décembre 2004, date de sa parution. L'intérêt porté à la question est à la mesure des enjeux ; car le Rapport devait « évaluer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales,...dire en quoi nos politiques et nos institutions actuelles nous permettent d'y faire face et recommander des mesures propres à donner à l'Organisation des Nations Unies les moyens de pourvoir à la sécurité collective au XXIème siècle ».

Le Panel a fait une analyse de l'état de la paix et de la sécurité internationales. Il a identifié une série de menaces et de défis qui selon lui, pourraient se poser à la Communauté internationale au cours de ce siècle naissant.

Les auteurs du Rapport ont axé leur réflexion sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales. En conséquence, ils n'ont traité des autres questions que dans la mesure où celles-ci avaient un lien direct avec la paix et la sécurité.

Le Rapport est structuré autour de quatre (4) groupes de questions.

*Le premier groupe de questions propose une notion de la sécurité collective* dont les caractéristiques doivent être : **l'efficacité** (synergie entre les actions au niveau international, régional et national, y compris l'implication de la société civile ; mise en place de mécanismes de suivi et de vérification et adoption de mesures de coercition), **l'efficience** (optimisation des résultats par une utilisation judicieuse des ressources) et **l'équité**.

Le Panel identifie également *six (6) catégories de menaces que sont*  
1-la pauvreté ; les maladies infectieuses et la dégradation de

l'environnement ; 2-les conflits entre les Etats ; 3-les guerres civiles, le génocide, les violences à l'intérieur des Etats ; 4-la prolifération et le risque de l'usage des armes de destruction massive ; 5-le terrorisme ; 6-la criminalité transnationale organisée.

Il établit un **lien indissociable** entre les différentes formes de menaces et relève leur caractère transfrontalier.

Il proclame la **primauté de l'Etat** en tant qu'acteur de base du système international et demande que les efforts convergent vers le renforcement de celui-ci, afin d'éviter son effondrement d'une part et d'autre part de lui permettre d'assumer des responsabilités qui lui incombent.

Le Panel affirme que **le développement doit être la pierre angulaire du nouveau système de sécurité collective.**

*Le deuxième groupe de questions* traite du défi de la prévention. En effet, face à chacune des six (6) catégories de menaces, le Panel propose une série de mesures préventives visant à empêcher que celles qui sont imminentes ne se concrétisent et que celles qui sont encore lointaines ne deviennent imminentes.

*Le troisième groupe de questions* traite de **l'usage de la force au nom de l'impératif de sécurité collective.** Dans des cas extrêmes qui ne sont pas résolus par les moyens pacifiques, le Panel envisage l'usage de la force. Toutefois, le Panel commence par faire une interprétation restrictive de l'article 51 de la Charte qui autorise la légitime défense. Il remet en cause la légalité de la théorie de l'action préventive unilatérale. En contre- partie, il élargit le champ de l'intervention collective (en l'étendant par exemple au cas de défaillance d'un Etat dans sa responsabilité de protection les personnes vivant sur son territoire et de violation massive des droits de l'homme ; des actes posés par les acteurs non étatiques). Il confie ce pouvoir exclusivement au Conseil de sécurité. Pour que la Communauté internationale puisse avoir une convergence de vues sur la question, *le Panel définit les conditions de **légalité** et de **légitimité*** (1-gravité de la menace ; 2-légitimité du motif ; 3-dernier ressort ; 4-proportionnalité des moyens ; 5-mise en balance des conséquences) *de l'intervention.* Le panel demande que le Conseil tienne dûment compte de la réalisation de ces conditions avant d'autoriser l'usage de la force.

Le Panel propose sous ce groupe de questions la **mise en place d'une stratégie de consolidation de la paix au lendemain des conflits.**

La quatrième partie **propose des changements institutionnels nécessaires** au niveau de l'Organisation pour mettre en œuvre les stratégies identifiées.

Il a formulé 101 recommandations dont la mise en œuvre pourrait permettre d'empêcher que les menaces lointaines ne deviennent imminentes et que celles qui sont imminentes ne se concrétisent.

*Certaines de ces recommandations intéressent l'Afrique.* Sans être exhaustif, il s'agit de :

- Des propositions en vue de l'adoption ou de l'adaptation des concepts de « **sécurité collective** » en tant que réaffirmation de la primauté du multilatéralisme par opposition à l'unilatéralisme ; de « *responsabilité de protection* » et de son corollaire de la substitution de la Communauté internationale en cas de défaillance de l'Etat ou de mauvaise volonté de sa part ; de la notion de « menaces » qui a été interprétée de manière extensive en y incluant les « *menaces lointaines* » ; et la consécration des notions « *d'acteurs non- étatiques* », d'« *organisations de la société civile* » et *du secteur privé* comme nouveaux acteurs.
- Sur le plan normatif : L'adoption de directives pour la protection des gouvernements démocratiquement élus contre les renversements anticonstitutionnels ; la conclusion rapide d'accords juridiquement contraignants sur le marquage et la localisation ainsi que sur le courtage et le transfert des armes légères ; la conclusion d'une convention globale relative au terrorisme, qui donne une définition du terrorisme ; les amendements à certains articles de la Charte pour prendre en compte les réformes proposées (suppression du Conseil de tutelle, de la notion d' « Etats ennemis » et du Comité d'Etat major et modification de l'article 23 sur les critères pour devenir membres du Conseil de sécurité) ; la conclusion d'accords de concertation et de coopération entre l'ONU et les Organisations régionales ; la mise au point de normes applicables à la gestion des ressources naturelles des pays sortant d'un conflit ou exposés à un risque de conflit.
- Les changements institutionnels concernent :
  - \* la revitalisation ou la réforme d'organes existants (Assemblée générale, Conseil économique et social, Conseil de sécurité et

Secrétariat général (création d'un poste de vice- secrétaire chargé des problèmes de paix et sécurité) ; la Commission des droits de l'homme (son universalisation) ;

\* la création de structures nouvelles : la Commission de consolidation de la paix doté d'un fonds de consolidation de la paix d'un montant initial de 250 millions de dollars et soutenu par un Bureau d'appui à la consolidation de la paix ; le Conseil des droits de l'homme comme organe principal de l'Organisation.

\*la suppression de structures : le Conseil de Tutelle ; la Commission des droits de l'homme et son remplacement par le Conseil des droits de l'homme.

Enfin, le Panel **propose le renforcement des capacités régionales et sous-régionales de l'Afrique** par la mise en œuvre d'une *campagne d'appui continu aux activités de renforcement des capacités* s'inscrivant dans la stratégie globale de l'Union africaine sur une période de dix (10) ans.

La parution le 17 Janvier 2005 du Rapport de l'équipe du Millennium Project dirigée par le Pr Jeffrey Sachs, Rapport intitulé « Investir dans le Développement : Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement » a apporté au travail de réflexion mené par le Panel un élément clé que constitue le volet développement à l'évaluation des priorités actuelles.

En effet ce deuxième Rapport expose un Plan pratique de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Cela signifierait que d'ici 2015, environ 500 millions de personnes seront sortis de l'extrême pauvreté, que la faim sera épargnée à 300 millions de personnes supplémentaires, que 30 millions d'enfants survivront à leur 5<sup>e</sup> anniversaire et que 2 millions de femmes seront également sauvées au cours de la période considérée.

L'aperçu publié par l'équipe Sachs fait un condensé de 14 Rapports de groupes de travail thématiques .Il est structuré autour de quatre points. Il décrit en premier lieu les raisons de l'importance des ODM et les résultats très contrastés obtenus dans leur réalisation. En second lieu, il fait le diagnostic des causes de cette disparité entre les régions et selon des différents objectifs. En troisième lieu, il s'attèle à proposer des recommandations qui devraient être appliquées au niveau du pays pour

réaliser les OMD. La dernière partie du Rapport fait une estimation des coûts et des avantages inhérents à la réalisation des OMD.

L'importance de OMD est attribuée au fait qu'à cette date, ils constituent la base de la politique de développement international qui a réuni l'adhésion la plus large; qu'ils constituent les objectifs les plus complets et les spécifiques. Leur réalisation représenterait une question de vie ou de mort pour plus d'un milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté.

La réalisation des OMD revêt une importance particulière pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales et nationales ; car les pays pauvres sont plus susceptibles de d'avoir des gouvernements fragiles. Et, faute de solutions productives, les jeunes peuvent se tourner vers la violence, poussés par l'absence de perspectives, le désespoir et la colère. Il est établi qu'une baisse brutale de 5% de la croissance économique accroît le risque de guerre civile de 50% environ. Et le risque de conflits violents entre groupes sociaux diminue à mesure que le revenu national augmente. Par ailleurs, la réalisation des OMD est loin de progresser de manière uniforme selon les pays et selon les objectifs eux-mêmes. **L'Afrique subsaharienne est l'épicentre de la crise.** On y observe une insécurité alimentaire continue, un accroissement de l'extrême pauvreté (en 2001, 46% de la population avait moins de 1\$ US par jour contre 10% en Amérique latine et aux Caraïbes), des taux de mortalité infantile élevés (+120 pour 1000 contre 30 à 60 pour 1000 en Amérique latine et aux Caraïbes) et maternelle (+500/ 100 000 contre 100 à 200/100 000 en Amérique latine et aux Caraïbes), un grand nombre de personnes vivant dans les taudis (40% contre 10 à 20 % en Amérique latine et aux Caraïbes) ainsi qu'un retard assez général dans la réalisation des OMD Les disparités sont plus marquées dans les zones rurales.

Le Rapport Sachs attribue le retard dans la réalisation des OMD d'abord aux défaillances de gouvernance (corruption, médiocrité des choix de politiques économiques, non respect des droits politiques et sociaux de la personne, la non implication de la société civile dans le processus décisionnel, le non respect de l'état de droit, l'absence de sécurité pour la propriété privée, l'investissement public insuffisant). L'autre raison du retard serait liée au « **piège de la pauvreté** » dans lequel se trouvent de nombreux pays, pourtant bien gouvernés, en raison de l'absence de ressources budgétaires pour procéder aux investissements nécessaires dans l'infrastructure, les services sociaux , la gestion de l'environnement et dans l'administration publique de qualité.

**La situation géographique du pays rend parfois plus probable le piège de la pauvreté (pays sans littoral, petits pays insulaires).** Il en est de même des conditions agro-climatiques, sanitaires défavorables, du manque de ressources énergétiques, de la vulnérabilité aux risques naturels, de la proximité de pays en guerre.

Certains pays à revenus intermédiaires recèlent **des poches de pauvreté** auxquelles il faudrait donner la priorité en matière d'investissement public.

Il existe **des domaines négligés par les politiques** comme la protection de l'environnement, la parité des sexes, la santé infantile et néonatale. Il faut leur accorder la même priorité qu'aux autres objectifs.

La réalisation des OMD dans les pays à faible revenu nécessite une approche dite « **coup de collier** » qui consisterait en un calendrier d'investissements audacieux visant à atteindre les cibles quantifiées des OMD.

La démarche dans la mise en œuvre devrait consister à cartographier l'extrême pauvreté dans ses diverses dimensions, à entreprendre un bilan des besoins, à convertir ce bilan en cadre d'action étalé sur 10 ans et à élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté reposant sur les OMD et qui précisera les mesures pratiques et quantifiées pour les atteindre.

Les auteurs du Rapport proposent des « **mesures à gain rapide** » qui amélioreraient à court terme, sensiblement le bien-être de millions de personnes.

Parmi ces mesures figurent :

- la suppression des frais de scolarité et d'achat d'uniformes pour les enfants ;
- la fourniture aux paysans africains des éléments nutritifs pour régénérer les sols ;
- des repas scolaires gratuits à tous les enfants ;
- des programmes nutritionnels à l'intention des femmes enceintes ;
- la formation d'agents de la santé, de l'agriculture pour propager les connaissances en milieu rural ;
- la distribution gratuite de moustiquaires traitées aux insecticides ;
- la suppression des frais liés à l'accès aux services de soins de santé de base ;
- l'accès à l'information concernant la santé de la reproduction ;

- la réalisation de l'initiative 3x5 pour l'accès des malades aux médicaments contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;
- l'amélioration du cadre vie dans les zones de taudis ;
- l'accès à l'eau, l'électricité et aux moyens d'assainissement;
- l'amélioration du statut juridique de la femme de la fille ;

Par ailleurs, le Rapport identifie sept (7) modules essentiels pour la réalisation des OMD :

- Développement rural : accroître la production vivrière et les revenus,
- Développement urbain : promouvoir l'emploi, améliorer les taudis ;
- Systèmes de soins : assurer l'accès universel aux services de soins universels ;
- Education : assurer l'universalité de l'enseignement primaire, élargir; l'enseignement secondaire et développer l'enseignement supérieur ;
- Egalité des sexes : investir pour éliminer les préjugés ;
- Environnement : investir dans une meilleure gestion des ressources ;
- Sciences, technologie et innovation : créer un potentiel national ;
- Interdépendance des modules.

La réalisation des OMD dépend de l'échelle d'investissement adoptée par le pays.

Une bonne gouvernance est nécessaire pour réaliser les OMD. Le Rapport distingue la « **mauvaise gouvernance** », situation dans laquelle l'équipe dirigeante est corrompue, ou l'état de droit est absent, ou les droits fondamentaux des personnes sont bafoués, de la « **gouvernance fragile** », situation dans laquelle l'équipe dirigeante gère bien, mais les ressources financières et les capacités techniques sont indisponibles.

Il faut investir dans la gouvernance par la promotion de l'état de droit, la promotion des droits politiques et sociaux, l'obligation pour l'administration de rendre compte, l'adoption de politiques économiques judicieuses et le soutien à la société civile.

Le Rapport attribue une place importante à l'aide internationale dans la réalisation des OMD et propose de renforcer le système de l'aide internationale. A cet égard, il propose 10 principes aux quels devraient se conformer les donateurs :

- confirmer les OMD comme cibles opérationnelles concrètes pour les pays concernés ;
- différencier l'aide apportée par les donateurs en fonction des besoins de chaque pays (apporter l'aide là où elle peut avoir un impact et non pas aux « pays vedettes pour raisons géopolitiques » ;
- prévoir des plans cadres de 10 ans, dans lesquels inscrire des stratégies de 3 à 5 ans ;
- coordonner l'aide technique en fonction des OMD ;
- renforcer le GNUD et le système de coordonnateur résident ;
- fixer les niveaux de l'APD en fonction de l'évaluation précise des besoins ;
- approfondir et étendre l'allègement de la dette et accorder des dons plutôt que des prêts ;
- simplifier et harmoniser les pratiques de l'aide bilatérale pour soutenir les programmes de pays ;
- réfléchir aux priorités oubliées et aux biens publics négligés ;
- mesurer la cohérence des politiques d'aide au regard des OMD.

Le commerce joue un rôle important dans le développement .En conséquence, il faut améliorer l'accès aux marchés, abolir les subventions à l'exportation, réduire les tarifs douaniers à 5% d'ici 2010, **assurer le mouvement temporaire de la main d'œuvre pour les services** et accorder un traitement spécial différencié aux pays en développement, renforcer les capacités en matière d'offre.

Les stratégies nationales doivent être liées entre elles en vue de la fourniture de biens publics régionaux : transport, énergie, gestion de l'eau, gestion de l'environnement. La coopération politique du type du Mécanisme d'évaluation intra- africaine est à encourager.

Il faut investir dans les sciences et la technologie (recherche-développement). Il faut convenir d'une stratégie internationale d'atténuation du changement climatique.

**Le Rapport propose de sélectionner une vingtaine (20) de « pays à réalisation accélérée des OMD »** et de leur affecter une aide au développement massive. Il propose l'utilisation de critères de sélection déjà existants tels que ceux de l'initiative PPTTE, du Millenium Challenge Account, l'adhésion au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la qualité du document de stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les grands pays à revenu moyen devraient être associés à la réalisation des OMD par la mise à disposition des connaissances spécialisées pour les pays les plus pauvres.

Le Rapport attribue la responsabilité première du financement des OMD aux pays en développement concernés, qu'il appelle à mobiliser les ressources intérieures à cet effet. Ces pays sont invités à investir 4% de leur PIB jusqu'en 2015 dans les dépenses publiques consacrées aux OMD (élargir la matière fiscale, exemple : TVA, réaffecter certaines ressources).

Les besoins en 2006 pour les pays à faible revenu se chiffrent à 73 milliards \$US et augmenteront progressivement à 135 milliards en 2015.

Au total, les besoins d'APD pour réaliser les OMD sont de l'ordre de 135 milliards \$ en 2006 et 195 milliards \$ en 2015, toutes catégories de pays bénéficiaires confondus.

Les pays mal gouvernés ne recevront pas un supplément d'aide.

Ces chiffres représentent 0,44% et 0,54% du PNB total des donateurs soit à peu près 2 fois le niveau actuel. La différence avec les 0,7% déjà convenus serait orientée vers d'autres besoins (5 pays ont déjà atteint les 0,7% et autres se sont engagés à le réaliser).

Des mécanismes de financement novateurs sont à l'étude (FFI).

Malgré ces efforts, les pauvres auront toujours besoin d'un appui extérieur égal à 10 à 20% de leur PIB pour se passer d'une aide extérieure à 2015. **En 2025, la pauvreté devrait être éliminée.**

**Il serait utile de noter que 900 milliards \$US sont consacrés annuellement au budget de la défense.** Ces chiffres donnent la mesure des besoins en matière d'APD.

La substance de ces deux Rapports ainsi que les contributions des pays membres de l'Organisation formulées à titre national ou au sein des Groupes régionaux, feront l'objet du Rapport d'ensemble que le Secrétaire général des Nations unies publiera dans les heures à venir. Ce Rapport d'ensemble sera le document de base de la réunion au Sommet prévue du 14 au 16 Septembre prochain au siège de l'Organisation à New York.

**La position africaine :**

L'Afrique a procédé à un examen approfondi du Rapport du Panel à l'occasion du dernier Sommet de l'Union africaine tenu à Abuja en janvier 2005 et au sein du « Comité ministériel des 15 » qui a été mis en place à cette occasion. Le « Consensus d'EZULWINI » adopté à l'issue de la réunion de M'babane (Swaziland) du 20 au 22 février 2005 a dégagé **la position commune africaine** qui a été entérinée par le Conseil exécutif de l'UA les 7 et 8 mars 2005 à Addis Abeba.

Cette position commune sera versée comme contribution au débat pour la préparation du Sommet de Septembre 2005 au cours duquel, les 191 Etats membres des Nations unies vont certainement décider de la place de l'Organisation dans la prise en charge des menaces et défis du siècle nouveau.

Le Consensus d'Ezulwini définit les vues du Continent africain sur les questions qu'il a jugé prioritaires.

Il couvre :

- la lutte contre la pauvreté, les maladies infectieuses, le VIH en particulier et la dégradation de l'environnement ;
- la question de la dette ;
- la participation de l'Afrique aux négociations de l'OMC ;
- la gestion des conflits entre Etats et à l'intérieur des Etats. Cette question est particulièrement importante pour le Continent africain qui demeure malheureusement le terrain propice aux conflits ;
- les armes classiques, question également importante, liée à précédente ;
- les armes de destruction massive ;
- le terrorisme ;
- la criminalité transnationale organisée ;
- le rôle des sanctions ;
- l'usage de la force ;
- l'usage de la force ;
- le renforcement des capacités dans le domaine du maintien de la paix ;
- la consolidation de la paix après les conflits ;
- les réformes institutionnelles : Assemblée générale, secrétariat, ECOSOC, Commission des droits de l'Homme.
- La réforme du Conseil de sécurité au sein duquel elle demande au moins 2 sièges permanents avec toutes les prérogatives, y compris le droit de veto, et 5 sièges non permanents. L'Afrique designera elle-même ses représentants au sein du Conseil.

C'est dire que l'Afrique s'est prononcée sur toutes les grandes questions évoquées par le Panel. Cela facilite d'autant les négociations confiées au **Comité des 10** créé à cet effet. Celui-ci dispose désormais **d'une feuille de route.**

### **L'interaction Afrique-Caraïbes :**

L'Afrique et les Caraïbes devraient se concerter et mettre l'accent sur :

- les moyens de combattre la catégorie de **menaces dites douces** que sont le sous-développement, la pauvreté, les risques de maladies infectieuses, la prévention des desastres naturels ;
- la lutte contre le trafic de stupéfiants ;
- la promotion des questions humanitaires, en particulier la protection des plus vulnérables : réfugiés, les femmes et les enfants en situation de conflit ;
- les moyens de créer une synergie pour mettre en œuvre la coopération Sud-Sud en vue d'un partage d'expérience sur les meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités et du capital humain
- l'échange d'expérience en matière d'intégration économique ;
- les moyens d'assurer l'échange de connaissances scientifiques et technologiques ;
- l'échange sur les meilleures pratiques sur l'égalité des sexes ;
- la coopération dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupefiants;
- l'échange sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance politique (l'approche participative)
- Le soutien mutuel entre l'Afrique et les Caraïbes dans les enceintes internationales, en particulier à l'occasion des élections au sein des organes du Système des Nations unies.

La diaspora pourrait jouer un rôle majeur dans la réalisation de tous ces éléments de coopération entre les l'Afrique et les Caraïbes. Cette contribution de la diaspora est un des éléments manquants dans les deux (2) Rapports examinés.

Heureusement que l'Acte constitutif de l'Union africaine prévoit une place statutaire pour la diaspora au sein de ses organes, en particulier du Conseil économique, social et culturel.

Je vous remercie . /.